

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 22 juin 2021

Salle du Conseil municipal – Mairie provisoire

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Présidente	
Guy MUSY - EPA	Vice-Président	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Jérôme JACQUIER - PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Anita PORDES - PLR	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Eric WEHRLI - LC	
Nicole IMHOF - LC			

**Administration :** /

**Excusé-e-es :** /

**Public :** 2 personnes et 1 enfant (7 ans)



### **ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 18 mai 2021.**

**2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021.**

**3. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

**4. Communications du bureau.**

**5. Rapports des commissions.**

- a) Rapport de l'Association « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 19 mai 2021. Mme Nicole IMHOF, rapporteuse.
- b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 26 avril 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- c) Rapport du Conseil de fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séances des jeudi 22 avril 2021 et mercredi 19 mai 2021. M. Giuseppe RICCIUTI, rapporteur.
- d) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances des mardi 4 mai 2021. Mme Anita PORDES, Présidente.
- e) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances des lundi 31 mai 2021 et mardi 15 juin 2021 (succinct) (Délibérations 2020-2025 – D – 031 – 032 – 033). M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.

**6. Projets de délibérations.**

- ✦ **Délibération N° 2020-2025 D – 031** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens.
- ✦ **Délibération N° 2020-2025 D – 032** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 300'000 F pour la finalisation de l'étude et la constitution de la SA pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD.
- ✦ **Délibération N° 2020-2025 D – 033** – Proposition du Maire relative à la révision des statuts de la protection civile – ORPC Lac.
- ✦ **Délibération N° 2020-2025 D – 034** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2020.

**7. Projets de motions.**

**8. Projet de résolutions.**

- **Résolution N° 2020-2025 R – 003** - Résolution relative à la poursuite de l'intercommunalité CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières) et à la création d'une structure juridique adéquate, soit Groupement intercommunal ou Communauté de communes pour le STIC (Service Technique Intercommunal CoHerAn).
- **Résolution N° 2020-2025 R – 004** - Résolution relative à la création d'un partenariat social entre les communes de CoHerAn & Co (Corsier, Hermance, Anières & Collonge-Bellerive) (service social intercommunal).



**9. Projet du compte rendu administratif et financier de la commune d'Anières. Exercice 2020.**

**10. Propositions du Maire et des Adjoints.**

**11. Communications du Maire et des Adjoints.**

**12. Questions écrites ou orales.**

**13. Huis clos. Dossiers de naturalisations. Information.**

Mme la Présidente, Corinne ALHANKO-BAUER ouvre la séance à 19h.01 et salue l'Assemblée et le public.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER salue également les membres du Conseil municipal et le public et attire leur attention sur la présence de Rebecca, jeune fillette de 7 ans, qui participera à la séance, tenant compte de son intérêt pour la politique. En guise d'encouragement, M. le Maire lui remet, au nom de tous, un ouvrage sur les institutions politiques genevoises, en souvenir de cette soirée.

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme la Présidente souhaite dire quelques mots pour sa prise de fonction en tant que Présidente du Conseil municipal.

Discours de Mme la Présidente :

*Monsieur le Maire  
Madame et Monsieur les Adjoints,  
Chers Collègues du Conseil municipal,*

*La première année de législature 2020-2025 est déjà derrière nous. Elle a été particulière, faite de restrictions, de fermetures, et je voudrais remercier Monsieur Pierre-Yves Dechevrens de l'avoir parfaitement menée. J'ai apprécié le mélange de rigueur et de détente, de jovialité avec lesquels il nous a guidés, c'était juste l'attitude dont nous avons besoin. A l'aube de cette deuxième année, j'ai l'honneur et la responsabilité de reprendre les rênes de la Présidence et, cher Pierre-Yves, même si chaque année est différente et chaque conseiller municipal a sa propre personnalité, tu seras une source d'inspiration.*

*Encore MERCI de la part de nous tous !*

*Chacun de nous espère que, grâce à de meilleurs auspices, grâce aussi à une plus grande immunité collective, la réouverture progressive de la société se poursuivra et que nous retrouverons peu à peu une vie plus aisée ; chaque tranche d'âge en a grand besoin.*

*Grâce à l'avancement des dossiers malgré la pandémie, de magnifiques projets commencent à voir le jour dans notre commune. Continuons à les accompagner de façon constructive et collégiale, à réfléchir ensemble, prendre les décisions les plus judicieuses, faire des choix éthiques, voter avec bon sens et cohérence, en pensant toujours au long terme bref, à donner le meilleur de nous-mêmes. C'est ce qu'attendent de nous les personnes qui nous ont élues. Nous faisons certes partie de 3 groupes, continuons à respecter l'avis des autres et à considérer qu'il peut enrichir le nôtre, ceci avec en tête le bien-être des habitants de la commune.*

*Nous ne sommes qu'au début de la deuxième année de législature, nous avons appris à mieux nous connaître - beaucoup d'entre nous étaient en effet nouveaux au sein du Conseil municipal ; cette entente nous aide à accompagner l'Exécutif dans les tâches qu'il essaie de mener à bien :*

*Une Mairie rénovée, le bâti assaini afin de répondre aux enjeux énergétiques, le déploiement de la fibre optique dans toute la commune, le CAD, une école agrandie, plus accueillante et plus verte,*

*des espaces de sport réaménagés (pour le tennis), créés (pour le foot), des places de parking enterrées pour embellir les espaces en surface, des chemins vicinaux rendus à la seule promenade et aux cyclistes, d'autres où la vitesse sera contrôlée, le tout avec à l'esprit la qualité de vie des Aniérais et le respect du développement durable ; c'est assurément une législature très riche à laquelle nous avons la chance de participer.*

*Je souhaite que tout se déroule harmonieusement, pour notre Exécutif, à notre niveau de Conseillers municipaux, et pour les indispensables membres de l'Administration qui oeuvrent dans la Commune au quotidien.*

*Que le retour 'aux beaux jours' se fasse au mieux, vive nos projets, vive Anières !*

Applaudissements de l'Assemblée.

---

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Au nom des autorités communales, M. le Maire Pascal WASSMER félicite Mme la Présidente pour son élection et son entrée en fonction. Il remercie ensuite M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour son année de Présidence et lui remet un petit présent.

Applaudissements de l'Assemblée.

---

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 18 mai 2021.

#### **Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 18 mai 2021**

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal de la séance du mardi 18 mai 2021.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.**

---

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021.

#### **Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021.**

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal de la séance du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.**

---

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit la discussion et approbation de l'ordre du jour.

#### **Point 3 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

Aucune remarque n'est formulée sur la proposition d'ordre du jour.

**L'ordre du jour est approuvé par l'Assemblée.**

---

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

#### **Point 4 – Communications du bureau.**

Mme la Présidente informe des communications du bureau :





- ACG-Droit d'opposition des Conseillers municipaux. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 24 mars 2021 relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, à la commune de Thônex d'une subvention de 500'000 F à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex. Pas d'opposition, donc entrée en force de cette décision le 18 mai 2021.
- Proposition d'organiser une sortie avec le Conseil municipal pour la Revue genevoise de cet automne du 14 octobre 2021 au 31 décembre 2021. Un dîner et un spectacle seront proposés au Casino Théâtre. Il convient de trouver une date pour cette soirée. À ce titre, M. le Maire Pascal WASSMER rappelle que plusieurs sorties ont été organisées avec la Revue. L'idée est qu'elle se déroule cette année avec les conjoints. M. le Maire propose l'envoi d'un doodle à chacun pour fixer la meilleure date.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

### **Point 5 – Rapports des commissions.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Nicole IMHOF, rapporteuse du Conseil municipal pour l'Association « Communes-Ecole ».

- a) Rapport de l'Association « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 19 mai 2021. Mme Nicole IMHOF, rapporteuse.

Pas de question des membres du Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.

#### **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

- b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 26 avril 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

Pas de question des membres du Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

#### **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Giuseppe RICCIUTI, rapporteur pour la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

- c) Rapport du Conseil de fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séances des jeudi 22 avril 2021 et mercredi 19 mai 2021. M. Giuseppe RICCIUTI, rapporteur.

M. Jean-Luc RICHARDET n'intervient pas sur le fond mais sur la forme, car la Fondation est une fondation indépendante dotée d'un Conseil d'administration. Il se demande s'il est judicieux de rapporter les travaux de la Fondation alors que ce qui se déroule en son sein est soumis au secret de fonction. Pour rappel, ce qui est annoté au procès-verbal du Conseil municipal devient public. Cela sort donc du cadre de la Fondation, qui est autonome et qui gère elle-même ses travaux. Elle doit dresser son rapport annuel sur ses travaux et sur ses comptes mais il convient de lui faire confiance et de la laisser travailler sans rapporter ses travaux au Conseil municipal, car le procès-verbal devient public.



M. le Maire Pascal WASSMER considère que son préopinant soulève un point important. Il était d'usage de donner un rapport tel qu'en l'espèce depuis la création de la Fondation (v/statuts de la Fondation). Il est vrai que la question peut se poser. M. le Maire prend note des remarques de M. Jean-Luc RICHADET, qui seront discutées au sein de l'Exécutif. Ce dernier reviendra ensuite auprès des chefs de groupe.

**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), la proposition de M. le Maire est acceptée par les membres du Conseil municipal.**

Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Anita PORDES, Présidente de la commission « Urbanisme et constructions ».

- d) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances des mardi 4 mai 2021. Mme Anita PORDES, Présidente.

M. Yves GUBELMANN adresse une question ouverte à l'Exécutif et une mise en garde par rapport à sa propre expérience professionnelle. Il souhaite savoir si le prix du kWh pour le CAD a déjà été négocié afin de connaître la direction à prendre. En général, les commerciaux responsables de projet le vendent très bas mais le prix se monte au final à CHF 30.- ou CHF 40.- plus cher que prévu.

M. le Maire Pascal WASSMER explique que la Commune porte le projet afin d'avoir un prix du kWh qui soit le plus bas possible. Les mandataires ont fixé un prix cible. Le but est d'avoir un concept sûr. Le prix n'a donc pas été articulé trop rapidement pour être certain d'être dans la cible par la suite. M. le Maire désire obtenir un comparatif entre les différents projets tels qu'en l'espèce, afin de connaître les prix pratiqués sur le canton pour savoir où la Commune se positionne par rapport au reste. La Commune porte donc le projet pour maintenir un prix qui soit correct avec le projet d'espèce (CAD avec l'eau du lac).

Mme la Présidente remercie Mme Anita PORDES pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

- e) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances des lundi 31 mai 2021 et mardi 15 juin 2021 (succinct) (Délibérations 2020-2025 - D - 031 - 032 - 033). M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.

Pas de question des membres du Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour ses rapports.

 **Rapports en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

## **Point 6 – Projets de délibérations.**

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 031.



**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020 – 2025 D – 031 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

**Délibération N° 2020 – 2025 D – 031 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens.**

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu la volonté de réglementer la vitesse dans le hameau de Chevrens et ainsi améliorer la sécurité routière ;

Vu le préavis favorable, formulé par l'Office cantonal des transports (OCT) d'aménager une zone 30 km/h. ;

Vu le dossier déposé le 27 novembre 2020 auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie – DD 114011/1 Aménagement d'une zone 30 km/h et places de stationnement. Route de Chevrens entre l'arrêt de bus « Courson » et la route de « sous-Chevrens ». Parcelles N°s 5728, 5458 Feuilles 36,39 ;

Vu l'appel d'offres pour l'organisation d'un groupement de mandataires pour la mise en œuvre des projets de modération de vitesse sur l'ensemble du territoire, selon la loi sur les marchés publics ;

Vu le projet d'organiser des consultations, par secteur, avec les Administrés, afin d'évoquer les projets d'aménagement et de réglementation de vitesse sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu la présentation du dossier relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 15 juin 2021 ;

Vu le préavis favorable/défavorable, à l'unanimité, à la majorité, l'ouverture de ce crédit d'étude de TTC 150'000 F ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
en présence de 16 de ses membres  
(majorité simple)  
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De procéder à une étude pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 150'000 F destiné à la mise en œuvre d'une zone de 30 km/h. à Chevrens.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 032.



**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020 – 2025 D – 032 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 300'000 F pour la finalisation de l'étude et la constitution de la SA pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

**Délibération N° 2020-2025 D – 032 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 300'000 F pour la finalisation de l'étude et la constitution de la SA pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD.**

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D – 39 du 14 juin 2016,  
*Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 17'000 F pour les honoraires d'ingénieur conseil pour de l'assistance au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un Concept Energétique Territorial (CET), exécutoire à l'issue du délai référendaire ;*

Vu la délibération N° 2015-2020 D – 48 du 21 février 2017,  
*Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 24'000 F pour les honoraires d'ingénieur thermicien pour la réalisation du Concept Energétique Territorial (CET), exécutoire à l'issue du délai référendaire ;*

Vu la délibération 2015-2020 D – 066 du 26 septembre 2017 ;  
*Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 150'000 F d'honoraires d'ingénieurs spécialisés en chauffage pour l'étude d'un réseau de chauffage à distance sur la commune d'Anières.*

Vu l'annulation de la délibération 2020-2025 – D 005 « *Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières* » ;

Vu la délibération 2020-2025 D – 025 du 17 novembre 2020  
*Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 500'000 F pour la poursuite de l'étude de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD ;*

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 31 mai 2021 ;

Vu le préavis, à l'unanimité, rendu par la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 31 mai 2021 quant à l'engagement d'un montant complémentaire de TTC 300'000 F pour la finalisation de l'étude et la constitution de la SA pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
en présence de 16 de ses membres  
(majorité simple)  
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement complémentaire pour la finalisation de l'étude du Chauffage à Distance - CAD de TTC 300'000 F.





2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 033.

**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020 – 2025 D – 033 – Proposition du Maire relative à la révision des statuts de la protection civile – ORPC Lac.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

**Délibération N° 2020-2025 D – 033 – Proposition du Maire relative à la révision des statuts de la protection civile – ORPC Lac.**

Vu les statuts de l'organisation régionale de protection civile lac du 6 décembre 2018 qui doivent être modifiés ;

Vu la proposition de modifications des statuts de la protection civile – ORPC Lac du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

Vu la loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile (LProCi) – G 2 05 du 9 octobre 2008 et son règlement d'exécution G 2 05.01 du 26 août 2009 ;

Vu l'importance de la mission principale de la protection civile – ORPC Lac qui est de protéger et d'assister la population en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé, de mettre à disposition l'infrastructure de protection et les moyens permettant de transmettre l'alarme à la population, ainsi que de limiter et de maîtriser les effets d'événements dommageables ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 23 mars 2021, lors de laquelle, il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour la révision des statuts de la protection civile – ORPC Lac selon la proposition du mois de février 2021 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre u) et 52, al 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
en présence de 16 de ses membres  
(majorité simple)  
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts de la protection civile – ORPC Lac, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Hermance, de Corsier, de Collonge-Bellerive et de Cologny.

\*\*\*\*\*



Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 034.

**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020 – 2025 D – 034 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2020**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

**Délibération N° 2020-2025 D – 034 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2020.**

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2020 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Berney SA du **26 mai 2021** ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2020 de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, pris à l'unanimité par l'Exécutif lors de sa séance du lundi 7 juin 2021 ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2020 de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, pris à l'unanimité par le Conseil de fondation de la commune d'Anières courant juin 2021 (approbation par courriel) ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
en présence de 16 de ses membres  
(majorité simple)  
16 oui (Unanimité) - 0 non -0 abstention**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2020 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **55'771.11 F** de charges et de **0.00 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **55'771.11 F**.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **55'771.11 F**.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020 totalisant tant à l'actif qu'au passif **4'938'960.95 F**.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de motion(s).

**Point 7 – Projet(s) de motion(s).**

**Aucun projet de motion.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.



## **Point 8 – Projets de résolutions.**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER rappelle qu'une résolution est une déclaration écrite du Conseil municipal. Autrement dit, il s'agit d'une intention qui n'est pas soumise au référendum. Les communes d'Hermance et de Corsier ont chacune voté, à l'unanimité, l'une pour le groupement intercommunal et l'autre pour la communauté de communes. Malgré cela, il est important que la commune d'Anières puisse librement affirmer sa volonté pour le futur de CoHerAn. Quel que soit le choix du Conseil municipal après le vote, le dispositif de la résolution précise bien la demande à l'Exécutif d'ouvrir le dialogue avec les communes partenaires et de trouver un consensus répondant aux attentes du but que les communes souhaitent donner à l'intercommunalité.

M. Jean-Luc RICHARDET informe que le sujet est relativement sensible et important pour l'avenir de la commune. M. Jean-Luc RICHARDET fait part d'une non-satisfaction quant au traitement du sujet par le Conseil municipal car il y a eu, dans un premier temps, deux séances d'information extrêmement instructives avec Me Nicolas WISARD. Cependant, il est regrettable que des discussions ne se soient pas tenues en séances de commission où il aurait été intéressant que les Conseillers municipaux connaissent la position des groupes respectifs, ce qui fait défaut en l'espèce. Il aurait donc été intéressant de renvoyer le sujet en commission pour en débattre et pour le rapporter ensuite au Conseil municipal. Par ailleurs, la raison du choix des deux autres communes quant au type d'intercommunalité n'est pas connue. Le CoHerAn, à ce stade, n'existera plus car les deux systèmes juridiques précités par M. le Maire ne peuvent pas exister simultanément.

M. Jean-Luc RICHARDET ajoute qu'en raison du monde actuel, rempli d'incertitudes (tant au niveau mondial qu'europpéen et cantonal, notamment en termes de transfert de charges), le groupe EPA pense qu'une manière d'être plus efficient et de garantir les meilleurs services possibles aux communiens consiste à mutualiser d'une manière plus efficace et de développer des politiques publiques communes avec les communes qui le souhaitent. Un choix devra être opéré. Pour le groupe EPA, ce choix se porte sur la gouvernance par la communauté de communes.

M. le Maire Pascal WASSMER annonce être le premier à regretter qu'une coordination n'ait pas pu être assurée avec les deux autres communes. L'une d'entre elles a pris l'initiative de lancer le vote sans en avertir les deux autres. Le fait est que les deux communes avec lesquelles Anières veut créer une forme juridique ont voté à l'unanimité. M. le Maire estime que les Exécutifs de ces deux communes semblent avoir dirigé le débat en raison de la manière dont les votes ont été présentés.

M. le Maire souhaitait dès le début ouvrir le débat et informer le Conseil municipal des tenants et des aboutissants des deux formes d'intercommunalité qui étaient possibles plutôt que de diriger le Conseil municipal dans un sens ou dans un autre. M. le Maire a déjà exprimé son opinion personnelle. Un travail avait été effectué depuis plusieurs années pour créer une communauté de communes (des statuts avaient en ce sens été préparés) qui allait arriver à bout touchant lors de la précédente législature. Le débat a été relancé en ouvrant la possibilité de partir vers une autre forme juridique. Pour M. le Maire, il était important que le Conseil municipal soit informé de ce point sans qu'il ne soit dirigé vers une forme juridique déterminée.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS mentionne que deux séances ont eu lieu avec Me Nicolas WISARD et qu'une discussion s'en est suivie, ce que réfute M. le Maire Pascal WASSMER car il s'agissait d'une discussion informelle.

M. Jean-Luc RICHARDET lit sur la convocation qu'il s'agissait d'une séance supplémentaire du Conseil municipal à caractère informative. Une discussion a été tenue hors procès-verbal et non-convoquée, autrement dit une « discussion de bistrot ». Sachant que le sujet est délicat et que le temps est compté, la volonté n'est pas de jeter la pierre à l'Exécutif. Le groupe de M. Jean-Luc RICHARDET est



heureux d'entendre la position de M. le Maire car ce dernier est le premier citoyen de la Commune qui travaille avec les autres communes.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souligne qu'une première séance d'information avait été tenue à Corsier. L'Exécutif s'est donné la peine d'agender une nouvelle séance d'information pour les personnes qui n'ont pas pu se rendre à la première afin que chacun ait l'occasion de se documenter et de poser ses questions. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, qui avait dû être excusée, ne savait pas qu'un débat allait survenir car ce dernier n'était pas annoncé.

M. le Maire Pascal WASSMER évoque qu'il a assisté à la présentation de Me Nicolas WISARD quatre fois et que les éléments devenaient plus clairs au fil des séances. Suite à la présentation donnée de concert avec les deux autres communes, M. le Maire a voulu refaire une séance destinée uniquement au Conseil municipal d'Anières (et pas seulement pour les personnes qui n'ont pas pu assister à la première présentation). L'échange qui a suivi la seconde séance entre les membres du Conseil municipal n'était pas officiel, car la séance avait été clôturée. Il n'y a donc pas eu de débats en commission. De surcroît, la Commune est quelque peu prise par le temps car une séance est prévue le 1<sup>er</sup> juillet avec les magistrats. Ces derniers avaient dès lors besoin que les trois communes prennent une résolution. Comme expliqué précédemment, un travail devra être réalisé car les communes voisines ont des positions différentes. Pour M. le Maire, il est important que le Conseil municipal puisse librement affirmer sa volonté pour le futur du CoHerAn lors de l'actuelle séance. L'intercommunalité débutera avec le STIC mais il est important d'avoir une gouvernance car des limites sont constatées avec le STIC.

M. Yves GUBELMANN s'exprime au nom de son groupe sur le fait que les membres du Conseil municipal se sont prononcés sur la question à chaque fois qu'il y avait une séance d'information. Il rejoint en outre les propos de M. le Maire quant à une compréhension accrue du sujet après plusieurs séances d'information. Le groupe PLR a déjà annoncé son opinion sur les deux formes de gouvernance, ainsi que les avantages et les inconvénients de chacune. Le groupe considère également que le vote était quelque peu biaisé d'avance car les communes de Corsier et d'Hermance ont déjà voté. À présent, Anières doit trancher. M. Yves GUBELMANN ajoute ensuite que les meilleures discussions dans un village se font souvent au bistrot !

M. Pierre-Yves DECHEVRENS déclare que de nombreuses discussions se sont tenues au sein du groupe LC. Toutefois, il rend le Conseil municipal attentif au fait que la prise de décision n'incombe pas aux groupes mais aux personnes.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la résolution N°2020-2025 R – 003.

**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la Résolution N°2020-2025 R – 003 – Résolution relative à la poursuite de l'intercommunalité CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières) et à la création d'une structure juridique adéquate, soit Groupement intercommunal ou Communauté de communes pour le STIC (Service Technique Intercommunal CoHerAn).**

Mme la Présidente a retenu qu'il s'agit d'une intention pour ouvrir le dialogue sur le sujet.

M. le Maire Pascal WASSMER précise que le vote ne porte pas sur le choix d'une commune ou de l'autre. Le Conseil municipal doit voter librement. Le but est que les trois communes travaillent ensemble.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la résolution et propose de passer au vote.



**Résolution 2020-2025 – R 003 - Résolution relative à la poursuite de l'intercommunalité CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières) et à la création d'une structure juridique adéquate, soit Groupement intercommunal ou Communauté de communes pour le STIC (Service Technique Intercommunal CoHerAn).**

Vu la Charte intercommunale du 19 septembre 2006, votée par résolution, par les communes de Corsier le 30 janvier 2007, d'Hermance le 23 janvier 2007 et d'Anières le 7 novembre 2006 ;

Vu la loi 11591 modifiant la loi sur l'administration des communes – LAC – B 6 05 – Communauté de communes et son exposé des motifs de 2015 ;

Vu que la collaboration intercommunale CoHerAn pour le STIC fonctionne depuis 2007 sous la forme simple d'une collaboration intercommunale ;

Vu la volonté des trois communes de poursuivre cette collaboration intercommunale ;

Vu le constat selon lequel la forme de collaboration actuelle, non formalisée, a atteint ses limites et ne garantissant pas une gouvernance efficace et une équité entre les collaborateurs des trois communes de CoHerAn ;

Vu la nécessité, à court terme de doter le STIC d'une structure juridique claire lui permettant de fonctionner de manière efficiente ;

Vu les séances d'information organisées en collaboration avec Me Nicolas WISARD, avocat à Genève et ses présentations détaillées des deux options de structures juridiques (Groupement intercommunal ou Communauté de communes), les 4 mars 2021 à Corsier pour l'ensemble des Conseillers municipaux de CoHerAn et à Anières le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour les Conseillers municipaux d'Anières ;

Conformément aux articles 51 à 60A – Groupements intercommunaux - de la loi sur l'administration des communes – LAC – B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Conformément aux articles 61 à 76 – Communautés de communes – de la loi sur l'administration des communes – LAC – B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Conformément à l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes – LAC – B 6 05 du 13 avril 1984 et de l'article 26 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières - LC 02 111 du 19 avril 2005 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
en présence de 16 de ses membres  
(majorité simple)**

1. De poursuivre la collaboration intercommunale initiée par les communes de CoHerAn – Corsier, Hermance et Anières.
2. De renforcer la collaboration intercommunale pour le STIC – Service Technique Intercommunal CoHerAn – permettant ainsi d'assurer une gouvernance efficace et une égalité de traitement entre les collaborateurs qui y sont rattachés, soit par le choix de la personnalité juridique suivante :

- Groupement intercommunal (art. 51 et ss LAC - B 6 05).

**par 8 oui – 8 non - 0 abstention**

**Ou**

- Communauté de communes (art. 61 et ss LAC – B 6 05).

**par 8 oui – 8 non - 0 abstention**





**La Présidente tranche en votant favorablement pour le groupement intercommunal.**

**Résultat final du vote**

**Groupement intercommunal**

**9 oui (Majorité) – 8 non – 0 abstention**

3. De mandater l'Exécutif pour engager un dialogue constructif avec les autres communes de CoHerAn pour la création de cette personnalité juridique, en cas de divergence sur le choix opéré par les Conseils municipaux respectifs de CoHerAn.
4. Le cas échéant, de trouver un consensus répondant aux attentes du but que les communes souhaitent poursuivre dans le cadre de la collaboration intercommunale.

M. le Maire Pascal WASSMER prend note du résultat et en informera les deux autres communes. Le dialogue sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Il remercie le Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la résolution N°2020-2025 R – 004.

**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la Résolution N°2020-2025 R – 004 – Résolution relative à la création d'un partenariat social entre les communes de CoHerAn & Co (Corsier, Hermance, Anières & Collonge-Bellerive) (Service social intercommunal)**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la résolution et propose de passer au vote.

**Résolution 2020-2025 – R 004 - Résolution relative à la création d'un partenariat social entre les communes de CoHerAn & Co (Corsier, Hermance, Anières & Collonge-Bellerive) (Service social intercommunal).**

Vu les transferts de tâches opérés entre le Canton et les Communes ces dernières années, notamment dans le domaine social ;

Vu le nombre croissant de demandes d'accompagnement ou d'aide social reçu par l'Administration ;

Vu les discussions entreprises dans ce sens avec les Communes de Corsier, d'Hermance et de Collonge-Bellerive ;

Vu l'opportunité de pouvoir bénéficier des compétences d'un-e assistant-e social-e engagé-e par Collonge-Bellerive, dont la répartition du temps de travail selon les communes reste encore à définir ;

Vu les projections financières élaborées par Collonge-Bellerive ;

Vu les informations communiquées à la commission « Sociale, culture et loisirs » lors de la séance du lundi 26 avril 2021 ;

Conformément à l'art. 29. al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 26 du règlement du Conseil municipal de la Commune d'Anières LC 02 111 du 19 avril 2005 ;

sur proposition du Maire,



**Le Conseil municipal  
en présence de 16 de ses membres  
accepte par 16 oui (Unanimité), 0 non et 0 abstention  
(majorité simple)**

1. Le principe de la mise en place d'une collaboration intercommunale en matière sociale, par le biais d'une convention à signer entre les communes de Corsier, d'Hermance, d'Anières et de Collonge-Bellerive.
2. Conditionne la participation d'Anières à l'acceptation dudit principe par les 3 communes susmentionnées.
3. D'inscrire la somme y afférente dans le budget de fonctionnement 2022.
4. De mandater M. le Maire ou son Adjoint-délégué pour mener les négociations devant aboutir à la signature de la Convention intercommunale.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit le projet du compte rendu administratif et financier 2020.

**Point 9 – Projet du compte rendu administratif et financier 2020.**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER informe que le projet du compte rendu administratif et financier 2020 a été distribué lors de la présente séance à tous les Conseillers municipaux.

Chacun est prié d'en prendre connaissance et de faire part de ses remarques, corrections et adjonctions d'ici le 15 août 2021 à Mme Dominique LAZZARELLI. Il sera ensuite imprimé en version définitive.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

**Point 10 – Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

**Projet d'un Pump Track à Anières**

M. le Maire Pascal WASSMER sollicite le renvoi de l'audition des représentants des Associations qui souhaitent présenter un projet de Pump Track à Anières à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». M. Le Maire ajoute que la zone où se situent la Mairie et l'école provisoires devra être réaménagée pour différentes zones sportives. Plusieurs habitants ont formulé une demande concernant l'installation d'un Pump Track (il s'agit d'une piste composée de bosses et de virages pour faire du vélo, du skate, du roller, etc) et souhaitent présenter le projet à la Commune, même s'il se réalisera dans trois ou quatre ans.

Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition.

**À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour l'audition des représentants des Associations qui souhaitent présenter un projet de Pump Track à Anières.**

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi de l'audition des représentants des Associations qui souhaitent présenter un projet de Pump Track à Anières à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 28 septembre 2021 pour étude.



**À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'audition des représentants des Associations qui souhaitent présenter un projet de Pump Track à Anières, à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 18 septembre 2021 pour étude.**

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

#### **Point 11 – Communications du Maire et des Adjoints.**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de communication.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

#### **Point 12 – Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

##### **Ressources humaines – Administration communale**

Mme Stéphanie BARON LEVRAT informe avoir appris le mois dernier, par un message de M. le Maire que l'Exécutif avait mis fin aux fonctions du Secrétaire Général arrivé en septembre 2020.

*La Secrétaire Générale adjointe partira dans quelques mois à la retraite et des membres du personnel administratif ont récemment démissionné.*

*Ensemble pour Anières s'inquiète de la situation RH au sein de l'administration communale. Une situation instable à un moment où notre administration doit conduire plusieurs projets et chantiers d'envergure, le CAD, la fibre optique, Côte vignes, l'agrandissement de l'école, la rénovation de la mairie et de l'immeuble Côte d'Or, les parkings, le déclassement « en Bézaley », la revalorisation de*



la parcelle Oesterle, etc., mais également assumer des changements bienvenus que nous saluons, tels que l'installation de la poste au sein de la mairie et l'ouverture des guichets le samedi matin.

Dans ce contexte, la fragilité RH fait craindre une détérioration de la qualité des prestations délivrées aux administrés, une démotivation du personnel ou encore une difficulté à suivre les projets susmentionnés.

Ainsi, Ensemble pour Anières souhaite connaître dans quel délai le nouveau ou la nouvelle Secrétaire général-e entrera en fonction et s'assurer que l'Exécutif, et le Maire en particulier, en tant que responsable du personnel, met tout en œuvre pour que notre administration retrouve une situation stable et un climat de travail serein.

Je vous remercie Mme la Présidente.

M. le Maire Pascal WASSMER assure que l'administration met tout en œuvre pour les différents recrutements en court. La volonté est de recruter un nouveau Secrétaire Général pour le mois de septembre 2021. En ce qui concerne les démissions, La Poste y est également pour quelque chose car la Commune voulait assurer un service public (ouvrir un soir plus tard par semaine et un samedi matin). Malgré le fait que le personnel ait été informé en avance, les démissions sont intervenues lors de l'ouverture du guichet postal. M. le Maire certifie qu'il prend la situation au sérieux et qu'il mettra tout en œuvre pour la redresser.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 13 de l'ordre du jour, à savoir les objets à traiter en huis clos.

Mme la Présidente prie le public de quitter la salle et les remercie de leur participation à cette séance du Conseil municipal. Elle demande également que l'enregistrement de la séance soit stoppé.

Mme la Présidente ouvre le huis clos à 20h.22.

#### **Point 13 – Huis clos.**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER pour des informations sur les demandes de préavis relatives aux naturalisations.

Mme la Présidente lève le huis clos à 20h.28.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève également la séance à 20h28.

**La Présidente du Conseil municipal :**

**Un Conseiller municipal :**

**La secrétaire du Conseil municipal :**



Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Sàrl

Annexes :

- Rapports des commissions

bonnes  
VACANCES!





**COMMISSION :** Rapport de l'assemblée générale de l'Association Communes-Ecole

**Séance du :** 19 mai 2021

---

Cette assemblée aurait dû avoir lieu en automne 2020, mais a été reportée à plusieurs reprises à cause de la situation sanitaire. Elle a enfin pu être tenue le 19 mai 2021.

En préambule, la présidente, Mme Weideli a souligné le fait que cette association se porte très bien. L'effectif des élèves a presque doublé en 11 ans. Elle a rappelé qu'un nouveau site internet avait été créé pour présenter les cours et pour faciliter la gestion des inscriptions. De nouveaux statuts ont été validés en août 2020.

Mme Weideli a rappelé les buts de cette association dont le principal est de permettre aux habitants des 12 communes membres de se former et de se rencontrer.

Lors de cette assemblée, les délégués des Communes ont été présentés, puis élus pour former le nouveau comité au côté du directeur de Bois-Caran, de la représentante des élèves et de la présidente. Le bureau quant à lui, reste inchangé.

Un bilan, encore provisoire, nous a été présenté. En effet il faut attendre les réponses pour les demandes d'indemnités avant de pouvoir boucler la partie financière du bilan.

Le premier semestre a rencontré un vif succès : 1068 élèves inscrits, 133 cours proposés dont 104 ont pu être ouverts.

Le 2<sup>ème</sup> semestre a, comme chaque année un peu moins de succès : 791 élèves inscrits, 108 cours proposés dont 89 ont pu être ouverts.

Ce 2<sup>ème</sup> semestre a été perturbé puisque, suite à la pandémie, l'école a été fermée le 16 mars pour une durée indéterminée. Elle a pu rouvrir ses portes le 8 juin, ouverture toute symbolique puisque cette date marque la fin de l'année pour les cours.

Pendant cette période de fermeture, certains cours ont pu être donnés en visioconférence.

Pour les autres cours, les élèves pouvaient demander un remboursement partiel. Par solidarité, un peu moins d'un quart des élèves a demandé ce remboursement. Des indemnités RHT ont été également demandées. Les enseignants ont pu ainsi être rémunérés à 100%.

Malgré les difficultés rencontrées, le bénéfice de l'association s'élève à 10 776 francs et 72 centimes.

Avant de clore l'assemblée générale, Mme Weideli a remercié le Département de l'Instruction Publique, la direction du Collège de Bois Caran et les communes pour leur soutien financier et / ou logistique. Un merci tout particulier à la Commune d'Anières qui a accueilli le repas annuel du comité de l'association.



**COMMISSION :** Rapport de l'assemblée générale de l'Association Communes-Ecole

**Séance du :** 19 mai 2021

---

Cette assemblée aurait dû avoir lieu en automne 2020, mais a été reportée à plusieurs reprises à cause de la situation sanitaire. Elle a enfin pu être tenue le 19 mai 2021.

En préambule, la présidente, Mme Weideli a souligné le fait que cette association se porte très bien. L'effectif des élèves a presque doublé en 11 ans. Elle a rappelé qu'un nouveau site internet avait été créé pour présenter les cours et pour faciliter la gestion des inscriptions. De nouveaux statuts ont été validés en août 2020.

Mme Weideli a rappelé les buts de cette association dont le principal est de permettre aux habitants des 12 communes membres de se former et de se rencontrer.

Lors de cette assemblée, les délégués des Communes ont été présentés, puis élus pour former le nouveau comité au côté du directeur de Bois-Caran, de la représentante des élèves et de la présidente. Le bureau quant à lui, reste inchangé.

Un bilan, encore provisoire, nous a été présenté. En effet il faut attendre les réponses pour les demandes d'indemnités avant de pouvoir boucler la partie financière du bilan.

Le premier semestre a rencontré un vif succès : 1068 élèves inscrits, 133 cours proposés dont 104 ont pu être ouverts.

Le 2<sup>ème</sup> semestre a, comme chaque année un peu moins de succès : 791 élèves inscrits, 108 cours proposés dont 89 ont pu être ouverts.

Ce 2<sup>ème</sup> semestre a été perturbé puisque, suite à la pandémie, l'école a été fermée le 16 mars pour une durée indéterminée. Elle a pu rouvrir ses portes le 8 juin, ouverture toute symbolique puisque cette date marque la fin de l'année pour les cours.

Pendant cette période de fermeture, certains cours ont pu être donnés en visioconférence.

Pour les autres cours, les élèves pouvaient demander un remboursement partiel. Par solidarité, un peu moins d'un quart des élèves a demandé ce remboursement. Des indemnités RHT ont été également demandées. Les enseignants ont pu ainsi être rémunérés à 100%.

Malgré les difficultés rencontrées, le bénéfice de l'association s'élève à 10 776 francs et 72 centimes.

Avant de clore l'assemblée générale, Mme Weideli a remercié le Département de l'Instruction Publique, la direction du Collège de Bois Caran et les communes pour leur soutien financier et / ou logistique. Un merci tout particulier à la Commune d'Anières qui a accueilli le repas annuel du comité de l'association.



---

**COMMISSION : « Social, culture et loisirs »**

**Séance du lundi 26 avril 2021**

---

Lors de cette séance, nous avons eu une présentation sur un projet de création d'un **Fablab** dans le cadre de COHERAN. Un Fablab est un lieu intergénérationnel dédié à l'innovation, à la rénovation ainsi qu'à la formation. Il s'agit d'un atelier où les habitants peuvent réparer leurs objets au lieu de les jeter ou partager leurs outils. Il s'agit d'un centre de rencontre où se développent des valeurs communautaires, telles que le partage de ressources et de connaissances. Le matériel de base d'un Fablab se compose d'une imprimante 3D, d'une découpeuse CLC, une découpeuse laser, quelques outils et meubles de base ainsi que d'un ou deux ordinateurs. Il serait prévu des ateliers d'animation, des tutoriels en ligne. Des bénévoles assureraient le partage de connaissances. Un stagiaire d'une haute école professionnelle serait présent quelques heures par semaine pour effectuer des tâches un peu plus complexes. Les commissaires ont jugé ce projet innovant et intéressant à plus d'un titre, mais malheureusement pas suffisamment abouti et sans structure associative. Ils invitent l'Exécutif à écrire à ses auteurs en les encourageant à porter ce projet ambitieux et coûteux également auprès d'autres communes. Sur la prise en compte de ces éléments, la commission reste ouverte à la discussion.

Puis les commissaires ont reçu l'**Association Voix-Libres** qui est venue présenter son projet situé en République Démocratique du Congo. L'association y œuvre depuis 10 ans en venant en aide aux femmes violées et excisées durant la guerre contre le Rwanda. Voix Libres projette de planter des arbres fruitiers, afin de créer une sorte de « village comestible » et apporter aux habitants une certaine autonomie alimentaire.

C'est à l'**unanimité** que les commissaires ont préavisé, à l'intention de l'Exécutif, l'octroi d'une **aide ponctuelle de CHF 15'000.-**, afin de soutenir la plantation de 5'000 arbres fruitiers. Ils renouvellent ainsi l'aide apportée par la commune en 2015, 2018 et 2019, à Voix Libres, notamment en Bolivie.

Nous avons ensuite reçu les **Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)** œuvrant sur le secteur Arve et Lac qui regroupe 12 communes. Sur cette région se trouvent les Centres de loisirs la Rampe à Meinier, le Point d'Interrogation à Collonge-Bellerive ainsi que le site de Bois-Caran. Les TSHM s'occupent principalement des jeunes de 12 à 25 ans et travaillent à la prévention, afin de favoriser le vivre-ensemble. Pour ce faire, ils disposent d'outils de base tels que la présence de rue, les soutiens individuels et les accompagnements de groupe, comme l'organisation d'un projet humanitaire par exemple. En parallèle, il existe des outils liés à l'insertion socio-professionnelle, tels que les petits jobs, ou des outils collectifs, comme des locaux en accueil libre et des locaux en gestion accompagnée. Sur la région, le seul local en accueil libre se trouve à Jussy et ouvre un soir par semaine.

Au vu de la grandeur du secteur Arve et Lac, l'équipe des TSHM doit se rendre visible. A cet effet, elle propose des actions telles qu'une présence au Collège de Bois-Caran (un stand une fois par mois) et à la Savonnière avec trois semaines d'activités en été. Sont également organisés des projets de prévention par les pairs sur les quais de Cologny ou lors de manifestations communales. En 2020-2021, le Covid a poussé l'équipe à innover en produisant des jeux libres pour découvrir la région. De plus, un projet de recyclage est mis en place avec les jeunes du foyer d'Anières, de même qu'une animation au skate parc de Puplinge. Par ailleurs, des actions de micro-trottoir sont menées : des jeunes sont engagés pour interviewer d'autres jeunes de leur commune afin de recueillir leurs besoins. Enfin, un projet de radio est en cours cette année (Radio Tonic).

L'équipe fait preuve de souplesse et d'adaptabilité. Elle discute régulièrement avec les communes pour savoir ce dont elles ont besoin. L'équipe de TSHM est gérée par un groupe de pilotage, auquel participent un magistrat par commune ; pour Anières, il s'agit de M. Pécaut. Lors des derniers groupes de pilotage, il a été relevé que seuls deux animateurs à 80% – soit un 160% – intervenaient sur l'ensemble des 12 communes, ce qui est faible. Sur le financement de ces postes, Anières participe à hauteur de 8,7%, ce qui correspond pour notre commune à 5 heures et demie par semaine. Ces heures comprennent les tournées, les actions de préventions et d'animation, les déplacements, les interventions durant les manifestations, les rencontres et les heures dédiées au travail administratif.

L'équipe de TSHM est consciente qu'une réorganisation du secteur Arve et Lac est nécessaire. Deux axes sont prioritaires : déterminer les besoins des jeunes de 12 à 15 ans et discuter avec les communes de la possibilité de développer des actions.

C'est sur la base de tous ces éléments qu'il est demandé que ce sujet soit porté à l'ordre du jour d'une prochaine commission sociale de CoHerAn.

Concernant les **subventions 2021, attribuées par l'Exécutif**, M. Pascal Pécaut, adjoint, informe que l'Exécutif a alloué les sommes de

- **500 francs à l'Association DeCybèle Musique** pour la 5<sup>ème</sup> édition du Lémanique Jazz
- **1'000 francs à Puplinge Classique** pour sa 12<sup>ème</sup> édition

Puis, à l'unanimité, sur proposition de l'Exécutif, les membres de la commission ont donné un **préavis positif** pour l'attribution des aides suivantes :

**5'000 francs à l'Association Un brin Créatif** afin qu'elle puisse s'installer dans la maison du Handicap et rejoindre ainsi d'autres institutions œuvrant pour les personnes en situation de handicap. Cette association se consacre au soutien des personnes fragilisées et atteintes dans leur intégrité à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'un handicap. Par le biais de médiation artistique, elle accompagne les bénéficiaires dans le plaisir de créer, dans la recherche d'autonomie, la réhabilitation et la recréation d'un lien social.

**5'000 francs à l'Association Un toit pour tous** qui implante le 1er Eco-village social et solidaire suisse romand à Avusy. Cet Eco-village est composé de cinq micro-maisons pour aider des familles sans domicile fixe et un local en containers de 60 m2 dédié à l'insertion sociale et professionnelle.

**10'000 à l'Association Oceaneye** qui lutte contre la pollution des mers par les déchets plastiques en informant et sensibilisant le public sur ce fléau. Les commissaires sollicitent en contrepartie une conférence-exposition pour l'école primaire d'Anières et les habitants, selon les possibilités de l'association.

**10'000 francs à la Fondation IFPD** (International Foundation for Population & Development) pour la création d'un bureau à Genève. Cette fondation contribue activement à la lutte contre la pauvreté au sein des communautés les plus vulnérables dans les pays en voie de développement et en Suisse. Elle est en lien avec le centre d'hébergement collectif d'Anières et collabore avec l'Hospice général ainsi qu'avec la chambre d'économie sociale et solidaire.

**10'000 francs à Pro Senectute** qui propose de nombreux services aux seniors. Actuellement Pro Senectute Genève traverse une période critique en raison de la loi sur la répartition des tâches entre cantons et communes entrée en force en janvier 2017 et qui n'a toujours pas commencé à produire ses effets, en particulier dans l'accompagnement des personnes âgées. Il s'agit, bien entendu, d'une aide ponctuelle, pour une période difficile, le temps que l'Etat, la Confédération et les communes s'accordent.

Puis, M. l'Adjoint informe sur l'étude menée dans le cadre de la **commission Social de CoHerAn** pour un **service social intercommunal** comprenant Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive. Ce service serait géré à l'instar du système des Agents de la police municipale. Il pourrait débiter le 1er janvier 2022. Les coûts de cette nouvelle prestation devront être portés au budget 2022 pour validation.

Concernant l'organisation de l'**Eurofoot**, M. Pécaut informe qu'une séance a eu lieu avec douze sociétés de la commune sur les vingt-deux plébiscitées. Les sociétés présentes avaient l'air satisfaites de reprendre une activité. Pour l'instant, la limite des visiteurs est fixée à cent personnes à l'extérieur, mais M. Pécaut est en attente des prochaines nouvelles du Conseil fédéral, afin de savoir si cette manifestation pourrait s'ouvrir à trois cents personnes. Il précise que les places assises sont prévues et que le masque sera obligatoire pour les déplacements à l'intérieur de l'enceinte. L'évènement se tiendra sur le restaurant Côté Vignes. L'esplanade se trouvant devant le tennis sera requise. Le parking sera situé au-dessus de cet emplacement avec 40 places de stationnement. Concernant les activités musicales ou théâtrales liées à cette manifestation, M. Pécaut reviendra vers la commission avec des propositions au mois de mai.

Denyse BARBEZAT-FORNI  
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



---

**FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT**

**Séances : Jeudi 22 avril 2021 et mercredi 19 mai 2021**

---

**Séance du jeudi 22 avril 2021 :**

- **La composition du Conseil de Fondation de la Commune d'Anières pour le Logement dès janvier 2021 a été présentée :**

Mme Claudine HENTSCH   Présidente  
M. Giuseppe RICCIUTI    Vice Président  
M. Fabrizio D'ORLANDO  
M. André THIENVENT  
M. Romano GUARISCO  
Mme Corinne ROSSET BONVIN  
Mme Dominique DE SAINT-PIERRE  
M. Erich WEHRLI  
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI  
Mme Dominique LAZZARELLI   Secrétaire

- **Informations sur le concours de l'Astural**

Le concours a eu lieu les 22 et 23 mars 2021. A la suite du jugement, il a été décidé d'exposer les 12 projets retenus dans le bâtiment-même de l'Astural. Cela a permis à chacun, de se rendre compte de la complexité de ce bâtiment et de la nécessité de le démolir au vu du programme qui avait été choisi. Le projet gagnant a été présenté au Conseil Municipal du 18 mai qui s'est tenu à huis clos avec la participation de M. Jean-Marc Conte, président du jury.

- **Engagement d'un architecte Assistant Maître d'Ouvrage**

Mme l'Adjointe, Claudine Hentsch, annonce l'engagement d'un AMO. Il fera l'objet d'un appel d'offre rédigé par M. Hervé Basset.

**Séance du mercredi 19 mai 2021:**

**En vue de l'engagement d'un Assistant Maître d'Ouvrage (AMO),** la Fondation a discuté du cahier des charges, des critères d'appréciation et désignation des quelques membres du comité d'évaluation avec les explications de M. Hervé Basset, architecte, expert immobilier.

Ce dernier, a donné lecture du cahier des charges, qui comprend :

- **Un planning avec notamment des séances de coordination** entre le Maître d'Ouvrage et l'architecte,
- **Le contrôle de la validation du descriptif général.** Ce descriptif doit reprendre tous les composants de la construction de façon complète et très détaillée. En effet les soumissions seront établies en partant de ce document.
- **Le contrôle de la validation du devis,** qui doit être très détaillé.



Il sera de la responsabilité de L'AMO que les trois documents susmentionnés soient établis.

- **Critères d'appréciation**

M. Hervé Basset fait observer que les autres points à déterminer sont les critères d'adjudication, quand bien même il n'est pas nécessaire d'avoir des critères dans une procédure de gré à gré ou sur invitation (désignation directe, respectivement choix d'une personne qualifiée). Rien n'interdit cependant de demander des références, une organisation et le montant de l'offre. Ces deux types de procédures ne sont pas publiés et la profession est organisée avec des fiches. Le montant de l'offre ne doit pas être trop prépondérant.

M. Ricciuti souligne qu'il sera obligatoire de préparer un organigramme très clair sans laisser de doute à l'interprétation afin que l'AMO soit aussi l'organe qui puisse remonter les informations pour le Conseil Municipal. Cela permettra d'éviter des discussions inutiles.

Mme l'Adjointe, Claudine Hentsch, cite que la maîtrise d'ouvrage devra établir un rapport trimestriel qui sera présenté au sein du Conseil de Fondation, puis par la Commission de l'Urbanisme au Conseil Municipal.

- **Election des membres du comité du Maître d'Ouvrage**

Le maître d'ouvrage est la Fondation. Celle-ci va désigner le Maître d'Ouvrage exécutif. Puisque ce dernier ne peut pas suivre totalement le projet, un assistant est nécessaire.

M. Romano Guarisco se propose comme membre du comité

M. Fabrice d'Orlando se porte également volontaire.

Mme l'Adjointe, Claudine Hentsch, passe au vote :

**M. Romano Guarisco** est élu représentant de la Fondation en tant que Maître d'Ouvrage à la majorité des voix moins une abstention de l'intéressé.

**M. Fabrice D'Orlando** est élu représentant de la Fondation en tant que Maître d'Ouvrage à la majorité des voix moins une abstention de l'intéressé.

- **Comptes de l'Exercice 2020**

Rappel de la procédure d'approbation des comptes de la Fondation de la Commune d'Anières pour le Logement :

Les comptes doivent être approuvés d'abord par la Fondation, ensuite par l'Exécutif, puis par le Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération. Les comptes sont ensuite envoyés au SAFCO.



Giuseppe RICCIUTI  
Délégué pour la Fondation de la Commune  
d'Anières pour le Logement  
Vice-Président du Conseil de Fondation

République et canton de Genève

**Commune d'Anières**



## **Rapport de commission**

---

**COMMISSION : Urbanisme et Constructions - séance du 4 mai 2021**

---

**Lors de sa séance du 4 mai 2021, la commission a traité des objets suivants :**

### **1. Le restaurant « Côté vigne »**

Le restaurant est fermé depuis le 31 décembre 2020. Depuis lors, il est utilisé pour une installation de chantier. Le bâtiment qui se situe à côté du « Côté Vigne » sera détruit, car il entre en conflit avec le projet du parking souterrain. La prochaine étape sera une procédure AIMP (Accord Cantonal sur les Marchés Publics) pour un mandat d'architecte et d'ingénieur pour la rénovation du restaurant. Les frais de procédure s'élèveront au maximum à 20'000 CHF

Les commissaires ont voté à l'unanimité favorablement le montant de 20'000 CHF pour la conduite de la procédure AIMP pour désigner l'architecte et l'ingénieur civil.

### **2. Agrandissement de l'école.**

L'école est prête à déménager dès l'été 2023. Les travaux dureront deux ans. La procédure de mandat AIMP doit être lancée pour désigner l'architecte et l'ingénieur civil. Les frais de procédure s'élèveront au maximum à 20'000 CHF.

A l'unanimité des voix, les commissaires ont voté favorablement le montant de 20'00CHF pour la conduite de la procédure AIMP pour désigner l'architecte et l'ingénieur civil.

### **3. Information sur la rénovation de la mairie**

Les travaux de démolition extérieure pour installer les échafaudages débuteront le 17 mai 2020. Viendra ensuite la démolition intérieure des cloisons et faux-plafonds, puis de gros engins scieront la dalle. En automne débuteront les travaux d'excavation pour agrandir le sous-sol. Au début de 2022, le bâtiment sera fermé avec des fenêtres et les travaux d'intérieur commenceront. Le bâtiment des pompiers sera également habillé par un bardage en bois en lien avec la façade de la mairie.



Présidente : Anita Pordes



**COMMISSION :** Assainissement, routes, sécurité, développement durable  
**Séance du :** 31 mai 2021

---

- 1) Audition de l'entreprise Energy Management s'occupant du chauffage à distance ( CAD )  
Présentation de Mr P-A VIQUERAT.

Travaux réalisés :

- Finalisation du projet.
- Dossier d'enquête déposé.
- Demande de concession de pompage déposée.

En cours :

- Création d'une société anonyme.
- Levée de fonds-Fond des collectivités.
- Acquisition du marché chaleur.
- Appel d'offre pour le cahier des charges « Contracteurs » et appel à contracteurs.

Objectif : mise en service fin 2023 (Sauf projet Bézaley)

Différentes informations techniques et financières sur la création d'une SA.

Demande au Conseil municipal de trouver un nom à la S.A.

Diverses questions à Mr VIQUERAT concernant le CAD.

- 2) Election du Président et de la Vice-Présidente pour la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable :

Président : Pierre-Yves DECHEVRENS.

Vice-Présidente : Claire THIBAUT BULLIARD.

Petit mot de départ du Président sortant Mr GAILLARD Philippe. Merci pour son travail.

- 3) Crédit d'investissement de 4 500 000 .- pour la réalisation d'un CAD à Anières :  
Pour rappel : le crédit d'engagement de 5 000 000.- a été annulé le 17 novembre 2020.

Le crédit proposé est de 4 500 000 .- pour la réalisation du CAD.

Le crédit est accepté à l'unanimité.

- 4) Crédit d'étude complémentaire de 300 000.- pour la poursuite des études du CAD :  
Suite à l'annulation du crédit de 5 000 000.- du 17 novembre 2020 et au crédit d'engagement complémentaire du 17 novembre 2020 pour la poursuite de l'étude du CAD il est demandé un crédit complémentaire de 300 000.- dû entre-autres à une compensation écologique.

(Roselière), ainsi que pour des honoraires de consultations juridiques et compléments pour la SA.

La commission se prononce à l'unanimité pour cette somme complémentaire de 300 000 .-.

5) Divers :

Questions diverses concernant les contrôles sur la route de la Côte d'Or et respect de la circulation, la suppression de 2 places de stationnements à la rue de l'Ancien-Lavoir, places Mobility, nuisances des travaux à Chevrens. Voie Bleue, présentation du plan lumière, décharge DCMI-DCMO, divers entretiens de chemins, Mobilitri, déchetterie route de la Côte d'Or et responsable temporaire du STIC.

Le Président de la commission : DECHEVRENS Pierre-Yves



**COMMISSION :** Assainissement, routes, sécurité, développement durable  
**Séance du :** 15 juin 2021

---

- 1) Une information sur les étapes des travaux pour le parking souterrain vers l'école, ainsi que pour la place du haut est présentée. Les travaux devant commencer dans le courant de l'été pour le futur parking.
- 2) Divers aménagements et panneaux d'informations pour la modération du trafic seront, soit effectués soit installés, sur la Commune, vu le manque d'égard et de responsabilité des usagers de la route.
- 3) En ce qui concerne les déchets sauvages, un plan de communication, via des panneaux d'informations, ainsi que la pose de diverses poubelles complémentaires sont prévus.
- 4) Information sur la fibre optique, les travaux se déroulent le mieux possible. La mise en service devrait se faire en une fois vers la fin de l'année 2021.
- 5) Une campagne d'information est prévue pour les défibrillateurs. Une partie de ces derniers est déjà installée. Un défibrillateur avec alimentation photovoltaïque est prévu.
- 6) Des patrouilleur (se-s) scolaires seront engagés pendant la période des travaux vers l'école, parking, etc.
- 7) Une information sur une future construction au chemin des Avallons qui pose un souci quant aux passages des camions, qui, dans un premier temps, devaient passer par la route d'Hermance. Des aménagement et panneaux seront installés.
- 8) Le plan de gestion des eaux usées sera révisé. Les frais seront pris en charge par un fond intercommunal existant pour ce genre d'affaire.
- 9) Dans les divers, des informations sont fournies sur la zone 30 à Chevrens et à la douane de Veigy, ainsi que pour les travaux à la douane d'Anières, mais pour cette dernière il n'y a pas de nouvelles de la part des instances supérieures.... En ce qui concerne les chantiers de la Commune, des panneaux informatifs seront posés. Ils évolueront en informations avec l'avancement du chantier.

Le Président de la commission : DECHEVRENS Pierre-Yves